Le Conseil Local du Handicap  
du 14e arrondissement de Paris a dix ans:  
bilan, témoignages et perspectives  
 Rédigé collectivement par plusieurs participants au CLH14  
(ce qui est écrit n’engage qu’eux).

2

# Présentation du CLH14

S’inspirant d’initiatives d’autres arrondissements, le Conseil Local du Handicap du 14e a été créé sous l’impulsion de l’adjointe alors en charge, ainsi que par des habitants en novembre 2015. Contrairement à d’autres arrondissements où il est présidé par l’élu en charge du handicap, il est animé ici par des bénévoles qui, par le biais d’un comité de pilotage, déterminent l’ordre du jour des réunions plénières. Ce sont celles-ci qui approuvent les actions à mettre en œuvre. Ce mode de fonctionnement n’obère pas des relations fonctionnelles constantes avec cet élu et les services de la mairie.

La liste de diffusion comporte aujourd’hui quelque 130 contacts, habitants, associations ou structures d’accueil locales, permettant des échanges riches et variés (quelquefois animés !). Ses actions sont multiples telles que participation au budget participatif, avec cinq projets acceptés au total, marches exploratoires/accessibilité, organisation chaque année d’événements dans le cadre du [Mois parisien du handicap](https://mairie14.paris.fr/pages/decouvrez-le-programme-du-mph-dans-le-14e-17817), ou transmission de vœux à la mairie d’arrondissement qui les adopte -plusieurs l’ont été dont le dernier relatif à Maria Blanchard- ou pas. Quand ils sont adoptés, ils sont transmis pour adoption en Conseil de Paris. Ses réunions mensuelles permettent d’échanger sur tout sujet d’actualité et d’accueillir les élus municipaux, les représentants associatifs locaux ou des personnalités extérieures sur des thématiques diverses en lien avec le handicap. Ainsi, pendant l’année 2024-2025, on peut citer l’accessibilité de l’espace public, le sport, la culture ou la santé mentale. Toutes les infos et comptes rendus sont sur le site [le14participe.paris](https://le14participe.paris/assemblies/CLH).

Grâce au réseau formé et aux actions menées, le CLH14 est aujourd’hui un acteur reconnu de l’engagement citoyen et de la démocratie locale dans le 14e arrondissement, travail qu’il souhaite poursuivre et approfondir ces prochaines années.

*Cécile et Pierre-Emmanuel*

# Un succès pour le CLH14 : l’attribution du nom de Maria Blanchard à une résidence du 14e

À la suite d’un vœu du Conseil local du handicap du 14e arrondissement proposé et rédigé par Cécile Aktouf, puis adopté par le Conseil d’arrondissement le 3 décembre 2024 - journée internationale des personnes handicapées -, le nom de Maria Blanchard sera donné à un lieu artistique du 14e, à savoir la résidence des artistes, rue du Montparnasse.

C’est Patricia Le Toumelin, du CLH14, qui a découvert le documentaire espagnol 26 rue du Départ, Erase una vez en Paris, réalisé en 2012 par Gloria Crespo MacLennan.

Le sous-titrage et l’audiodescription en français de ce documentaire ont permis de mettre en lumière la vie et l’œuvre de cette artiste en situation de handicap (elle souffrait d’une cyphoscoliose, double déviation de la colonne vertébrale) à qui l’on doit notamment "L’enfant à la glace".

|  |
| --- |
|  |

Femme à l’éventail (1916)

Les trois étudiants de l’École supérieure d’interprètes et de traducteurs (Sorbonne nouvelle) qui s’en sont chargés ont pu être défrayés grâce à un budget accordé par le Conseil de Quartier Montsouris-Dareau et un autre de la Mairie du 14e.

Le résultat a beaucoup plu au public lors des projections qui ont été organisées notamment à l’occasion du Mois Parisien du Handicap 2024.

En réunissant des intervenants d’horizons divers mais tous motivés par un même objectif, ce projet est une belle démonstration de ce que l’union fait la force ! L’aventure ne s’arrête pas là puisqu’une nouvelle collaboration pourrait être engagée au sujet d’un autre film étranger traitant des ateliers d’aveugles (dont celui de la rue Jacquier).

*Sandrine, Patricia, Cécile*

# Marches exploratoires et implication citoyenne

Afin de faire vivre la relation entre l’équipe municipale et celle du CLH14 des moments de travail en commun sont proposés. Ils prennent la forme de marches exploratoires dans l’arrondissement.

Les thèmes de ces marches sont par exemple l’accessibilité ou l’embellissement d’un quartier. Ces marches sont suivies de restitutions peu de temps après.

Le CLH14 participe activement à ces marches et réunions. Des personnes en situation de handicap divers y participent aussi. Toute réflexion des participants en situation de handicap est attentivement notée. Selon le cas la Mairie du 14e s’adjoint la collaboration d’experts comme le CAUE.

Ces marches sont porteuses d’un concret souci d’inclusion, chacun y trouve sa place.

*Alec*

# Un espace urbain partagé et sécurisé

"La route se partage" ponctue les messages de prévention diffusés auprès des automobilistes et des cyclistes. On peut l’adapter à la ville de Paris, où évolue un ballet particulièrement dense de trams, bus, automobiles, scooters, vélos, trottinettes, piétons : "L’espace urbain se partage". Dans ce contexte, la sécurisation de l’espace urbain est un enjeu important pour les personnes à mobilité réduite. Nous laissons ici de côté la question des travaux de réfection des réseaux ou les terrasses des cafés, qui créent parfois des discontinuités le long des trottoirs pendant un laps de temps de plus ou moins longue durée, et concentrons notre propos sur la sécurisation des carrefours avec feux ou voies de tram.

Il existe un dispositif de sonorisation des feux piétons, que l’on active manuellement avec un boîtier placé au niveau du feu ou en agissant à distance à l’aide d’une télécommande. Cela renvoie alors un message sonore qui indique sans ambiguïté à la personne déficiente visuelle souhaitant traverser si le feu piéton est vert ou rouge. A Paris, de plus en plus de carrefours sont dotés de ce dispositif mais nous ne comprenons pas bien la façon dont le processus se déroule. Dans le 14ème Arrondissement, nous avons pris conscience en 2018 du problème de sécurité posé par l’absence de dispositif sonore à la station de tram et RER Cité Universitaire et, 3 ans après nos premières sensibilisation auprès des élus, un équipement a été installé alors que nous n’y croyions plus. Un nœud de transport comme la Porte d’Orléans nous semblait prioritaire dans le plan de charge : le dossier semblait au point mort jusqu’à une accélération inattendue en fin de mandature municipale, en juin 2025. Nous avons même noté des tronçons de voie de tram équipés d’un dispositif sonore indiquant si un tram est à l’approche de la voie traversante ! Dans le même temps, à la Gare Montparnasse, au carrefour Avenue du Maine/Rue du Départ, complexe et extrêmement fréquenté, les feux ne sont pas sonorisés.

La leçon à retenir est qu’il faudrait prioriser les poses, en s’appuyant sur des critères objectifs, en termes d’urbanisme, tels que la complexité du carrefour, le flux de piétons, la proximité d’un point attracteur comme une zone de transit de passagers des transports en commun. Il est utile de mettre dans la boucle les personnes concernées, notamment les usagers, et de rendre disponible, une ou deux fois par an, le statut du plan de charge.

*Benoît*

# Vers une ville plus inclusive, avec des CLH acteurs !

Lieu d’échange par excellence, un CLH permet d’associer les citoyens à la démocratie locale, à l’élaboration et à la proposition de solutions concrètes permettant d’améliorer l’accessibilité et l’inclusion des personnes en situation de handicap dans leur environnement direct. Le CLH est ainsi un organe de réflexion et d’alerte pour mener à bien ces propositions. Mais son rôle pourrait aller bien plus loin ! En effet, en étant ancré dans le territoire, un réseau parisien de CLH dans tous les arrondissements, dotés d’un vrai statut, pourrait constituer un maillage solide et représentatif des diversités, témoin de réalités différentes autour du handicap. Une vision qui, parce qu’elle intégrerait des expériences diverses de la ville au quotidien, pourrait permettre la construction et la mise en place de solutions réellement adaptées en termes d’accessibilité et d’inclusion. A l’échelle d’un territoire comme la Ville de Paris, ou même du Grand Paris, la mise en place d’un réseau construit, solide et interactif des CLH, d’arrondissements ou de villes, pourrait être un relais et un interlocuteur des plus précieux. Les CLH pourraient ainsi jouer un rôle fort de conseil pour les travaux de voirie, ils pourraient être le premier point d’entrée des habitants en situation de handicap, par exemple pour recueillir leurs doléances et leurs propositions, et ainsi faire le lien avec les conseils d’arrondissement. Les CLH peuvent être un appui, une source d’inspiration et d’énergie, pourquoi ne pas mieux les écouter ?

*Juliette et Alec*

# Point d’histoire : Le CLH avant le CLH

Les CLH n’ont fait, en effet, que reprendre l’acronyme d’un mouvement pré-existant, né au début des années 70, dans le droit fil des révoltes post-1968. Il s’agissait du Comité de Lutte des Handicapés (CLH) qui rejetait les regards de compassion et de pitié et l’infantilisation dont les handicapés faisaient l’objet. Ce mouvement revendiquait les mêmes droits accordés aux valides et se qualifiait "d’handicapés méchants".

Le documentaire "[Handicap : à l’origine du combat](https://lcp.fr/presse/communiques-de-presse/handicap-aux-origines-du-combat-debatdoc-jeudi-18-septembre-a-20h30)" diffusé le 23 juin 2025 sur LCP-AN en retrace la genèse à l’aide de l’une de ses fondatrices, Elisabeth Auerbacher, autrice de l’ouvrage de référence "Babette, handicapée méchante" (1982) qui vient de décéder. Elle faisait, d’ailleurs, partie du CLH17. La boucle est donc bouclée entre les deux types de CLH.

*Cécile*

# Derniers rapports parlementaires sur le handicap

Deux sujets ont fait l’objet de plusieurs rapports : les 20 ans de la loi de 2005 et la santé mentale.

Pour la loi de 2005, deux rapports d’information à comparer sont désormais accessibles :

* Celui de la commission des affaires sociales du Sénat [n° 306](https://www.senat.fr/notice-rapport/2024/r24-306-notice.html) intitulé "Loi handicap : 20 ans après, quel bilan ?"
* Celui de la commission des affaires sociales de l’Assemblée nationale (rapporteurs : Christine Le Nabour et Sébastien Peytavie) mission d’évaluation de la loi de 2005 ; Rapport d’information, [n° 1692](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/rapports/dde/l17b1700_rapport-information ) - 17e législature.

Ces deux rapports très complets contiennent énormément de données, de cartes, d’exemples et de propositions.

Le second sujet bénéficie du coup de projecteur de la désignation de 2025 comme année de la santé mentale et est vu sous plusieurs aspects selon les rapports de l’Assemblée nationale :

* la santé mentale des mineurs, rapport déposé au nom de la délégation aux droits des enfants ; Rapport d’information, [n° 1700](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/rapports/dde/l17b1700_rapport-information) - 17e législature ;
* l’évaluation de la prise en charge des troubles psychiques des personnes placées sous main de justice, rapport déposé par le comité d’évaluation et de contrôle des politiques publiques ; Rapport d’information, [n° 1701](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/rapports/cec/l17b1701_rapport-information) - 17e législature.

*Cécile*

# Accessibilité des établissements recevant du public

Vingt ans après la loi de février 2005, qui prévoyait la mise en accessibilité de tous les établissements recevant du public pour janvier 2015, 30% des 45000 ERP parisiens n’ont effectué aucune démarche dans ce sens. Le chiffre exact est en réalité supérieur dans la mesure où la Préfecture de police ne dispose pas d’une liste complète des ERP parisiens.

Le rapport parlementaire [n° 306](https://www.senat.fr/notice-rapport/2024/r24-306-notice.html) indiqué ci-dessus, faisant bilan de la loi de 2005, n’inclut aucune section au sujet des ERP.

Cette [première circulaire](https://sante.gouv.fr/fichiers/bo/2023/2023.2.sante.pdf) datant de 2023 (page 192) demandait un état des lieux exhaustif de la situation, que le préfet à notre connaissance n’a pas établi. Juin 2025, [nouvelle circulaire](https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45609?origin=list) qui prévoit à peut près la même chose : un nouveau bilan, et la mise en œuvre de sanctions administratives pour les ERP irrespectueux de la réglementation (celles instituées en 2017 à notre connaissance n’ont jamais été appliquées à Paris). Souhaitons que cela soit suivi d’effets...

*Pierre-Emmanuel*

# En validité

*Sans la validité*  
*le jugement devient accueil,*  
*le préjugé devient dialogue,*  
*la peur devient découverte,*  
*la maladresse devient redressement,*  
*et la pitié se mue en aménagements durables.*

*Ne tournons plus la sourde oreille, mais allons vers l’entente.*  
*L’empathie mobilise là où la performance paralyse.*  
*Plus que valides, nous sommes toutes et tous valables.*

Chris Mann